

INSCRIPTION

Watekan est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison mais ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, la cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible.

Il est demandé à l'inscription d'être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de sport daté de moins d'un mois. Ce certificat doit être renouvelé chaque année pour la Boxe Américaine et valable 3 ans pour les autres disciplines. La non-présentation de celui-ci désengage l'association en cas d'accident. Et si l'adhérent n'est pas en possession du certificat médical, l'accès aux tatamis pourra lui être refusé.

EQUIPEMENT DE PROTECTIONS POUR LA BOXE AMERICAINE (FULL CONTACT)

La pratique de la Boxe américaine nécessite des protections indispensables : Protège-dents, Gants, Coquille (nécessaire pour les hommes et conseillée pour les femmes), Protège Tibias et Chaussons. En l'absence de l'une de ses protections, l'instructeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours.

LICENCE FFK ET PASSEPORT SPORTIF

L'inscription à la Fédération Française de Karaté n'est pas automatique. Une demande spécifique de la Licence FFK ainsi que celle du passeport doit être faite afin d'assurer le suivi du passage des grades et de participer aux compétitions. Il s'agit d'un coût supplémentaire à l'adhésion Watekan, fixé par la FFK. De même, l'inscription aux compétitions ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement pour celles-ci.

FONCTIONNEMENT ANNUEL

Les cours sont assurés pendant la saison sportive de septembre à juin. Cependant, ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés à l'exception des cours proposés en sus par l'instructeur. Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés.

ASSURANCE

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. La responsabilité de Watekan ne pourra pas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

De son côté, le membre est invité à souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du Club. De même, Watekan met en garde l'adhérent contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du sport de combat ou d'une discipline associée. Il est de la responsabilité de l'adhérent de souscrire ou non une assurance "individuel accident".

Il est possible pour l'adhérent qui a demandé la licence à la Fédération Française de Karaté (FFK) de souscrire à une garantie de base "individuelle accident".

HYGIÈNE

Les adhérents devront se présenter avec la tenue et les protections adaptées à leurs activités ainsi qu'avoir les pieds et les mains propres, les ongles coupés et les cheveux attachés.

SÉCURITÉ

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s). L'instructeur Watekan prend en charge et est responsable des élèves uniquement dans le dojo (hall et extérieur non compris). Il est demandé aux parents de revenir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de leurs cours. Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du dojo et de l'heure de cours.

GÉNÉRALITÉS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux cours et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.